



78 | SUICIDE DE NICOLAS Avant les conclusions de l'enquête administrative, Charline Avenel s'étonne que le ministre de l'Éducation entende engager des sanctions disciplinaires contre elle.

L'ex-rectrice « stupéfaite » des possibles poursuites

Stéphane Corby
(avec Frédéric Gouaillard)

LA RÉPONSE aux propos de Gabriel Attal a pris la forme d'un communiqué. Le document transmis ce mercredi via son avocat indique que Charline Avenel, l'ex-rectrice de l'académie de Versailles, « a appris avec stupéfaction que le ministre de l'Éducation entendait engager des poursuites disciplinaires à son encontre, alors même que le rapport d'inspection ne retiendrait aucune faute ni manquement la concernant ».

La mission d'inspection sur le suicide de Nicolas, adolescent de 15 ans harcelé qui s'est donné la mort le 5 septembre à Poissy, a enquêté « sur les conditions dans lesquelles un courrier aux termes profondément choquants a pu être adressé à cette famille. Ce qui ressort des travaux de la mission, c'est que ce courrier, en ces termes, n'aurait jamais dû être adressé à cette famille, dans cette situation », indique le ministère.

Sous la direction de Charline Avenel, une lettre très dure et menaçante, baptisée le « courrier de la honte », avait été envoyée par le rectorat aux parents de Nicolas. Ces derniers sommaient le rectorat d'agir.

« Ce courrier est une honte, une honte »

Dans cette lettre envoyée quelques mois avant le suicide du lycéen, le rectorat avait qualifié « d'inacceptables » les propos des parents qui, selon lui, « remettaient en cause » l'attitude des personnels de l'établissement scolaire. Le courrier enjoignait aux parents d'adopter une « attitude constructive et respectueuse » à leur égard, leur rappelant les risques pénaux d'une dénonciation calomnieuse. « Ce courrier est une honte, une honte », avait condamné par la suite le ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal.

Dans nos colonnes, Charline Avenel, qui avait déjà quitté son poste au moment du dra-

me pour rejoindre le privé, avait expliqué n'avoir « pas eu connaissance » du courrier polémique. La rectrice avait alors présenté « des excuses aux parents de Nicolas » en son nom et au nom de l'institution qu'elle dirigeait au moment des faits, qualifiant ce courrier d'« inadmissible ». Pour le porte-parole de l'une des fédérations de parents d'élèves, la rectrice restait « responsable de ce process ». Par la suite, d'autres parents ont révélé des courriers similaires, témoignant de graves dysfonctionnements au sein du rectorat de Versailles.

« Déterminée à faire valoir ses droits »

Au lendemain des déclarations de Gabriel Attal, l'avocat de Charline Avenel, M^e Sébastien Schapira, indique que l'ex-rectrice se dit « déterminée à faire valoir ses droits et à faire confirmer, dans le cadre de cette procédure disciplinaire annoncée par voie de presse, qu'elle n'a commis aucun manquement comme l'auraient reconnu les inspecteurs de l'Éducation nationale dans leur rapport ».

Il explique que cette dernière « entend rappeler que si elle a toujours assumé ses responsabilités, ayant à ce titre demandé dès le premier jour à être entendue par les services de l'inspection, elle ne peut accepter cette mise en cause totalement injustifiée ». Et le communiqué de conclure : « Face à des sujets aussi graves que le harcèlement scolaire et la protection des personnels, il est impératif, pour éviter tout amalgame et dans un souci de transparence, que ce rapport soit rendu public dans les plus brefs délais ».

De leur côté, les parents de Nicolas font savoir via leur avocat qu'ils ne souhaitent pas faire de commentaire à ce stade de l'instruction.



L'ex-rectrice de l'académie de Versailles, Charline Avenel, « ne peut accepter cette mise en cause totalement injustifiée », selon son avocat, M^e Sébastien Schapira.

LEA JAFFREDO

